

Sommaire

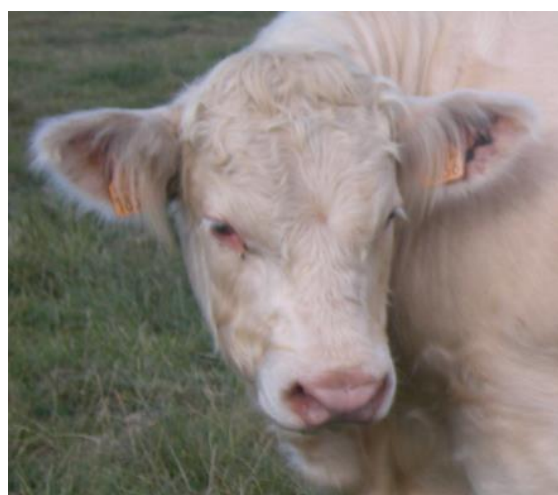
Rendez Vous : dates à venir	p 1
5 AOP fromages de chèvre en Région Centre Val de Loire	p 2
Conseil Phytosanitaire - CSP	p 3
Bovins Lait : la saison hivernale approche	p 4
Bovins Viande : impact de la conjoncture sur les résultats économiques	p 5
Projet bâtiment photovoltaïque	p 7

Rendez Vous : Prochaines dates à venir

Concours Charolais de La Châtre

Le Groupement des Eleveurs Charolais Inscrits du Département de l'Indre organise un Concours Charolais le vendredi 4 novembre, Halle des Rouettes à La Châtre (36), direction Guéret.

- * **L'entrée est gratuite** avec possibilité de déjeuner sur place.
- * Ouverture au public le vendredi 4 novembre à partir de 8 heures 30 et le samedi 5 novembre jusqu'à 10 h.
- * Exposition-vente d'animaux reproducteurs provenant des élevages de l'Indre, de la Creuse et du Cher. Jugement des sections le vendredi 4 à partir de 8h30.
- * Un stand sera à disposition des éleveurs pour faire analyser leurs fourrages sur place avec un conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Indre.



Pour plus de renseignements, **contactez Laura BARBONNAIS, Conseillère Bovins Viande** à la Chambre d'agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**

Analyses de Fourrages

- * 04 novembre : Concours charolais de La Chatre (9h à 12 h et 14h à 17h)
- * 1er décembre : Salle de la Chambre d'Agriculture – 65 avenue Gambetta – Le Blanc (9h à 12 h et 14h à 17 h)
- * 02 décembre : Salle de la Chambre d'Agriculture – 2^{ème} étage - Rue d'Olmor - La Chatre (9h à 12 h et 14h à 17h)

Farm dating – Exploitations Bovines

Le 26 novembre décembre : 14h à 16h30 à la Cité du Numérique à Châteauroux

- * 7 minutes d'échanges par candidat avec les éleveurs
- * Entretiens en tête à tête pour découvrir les exploitations et les projets d'installation
- * Présentation des opportunités d'installation sur des exploitations de l'Indre

Pour plus de renseignements, **contactez le Service Entreprises** à la Chambre d'agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 75**

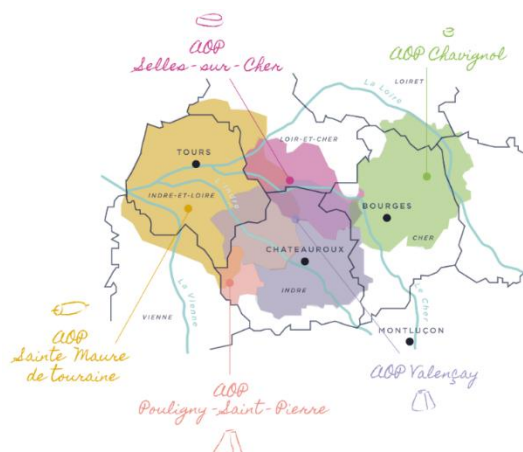


5 AOP fromages de chèvre en Région Centre Val de Loire – Recherche exploitations

Le département de l'Indre est le seul département en région Centre Val de Loire, où il est possible de produire 4 AOP sur les 5 existantes : le Pouligny-Saint Pierre, le Sainte Maure de Touraine, Le Valençay et le Selles sur Cher. Il s'agit d'une région caprine historique, présentant des circuits de commercialisation variés et rémunérateurs avec 8 laiteries qui assurent la collecte sur la région et de nombreux producteurs fermiers vendant en direct à la ferme ou via un affineur. De par la diversité de ses circuits de commercialisation, la région Centre-Val de Loire offre des opportunités d'installations multiples. Les éleveurs ont le choix de construire leur métier, en s'orientant vers un ou plusieurs débouchés : livrer son lait à la laiterie/Vendre à l'affineur/ Produire ses fromages. Ceci constitue un système évolutif, sécurisant (multi-débouchés et bonne valorisation du litre de lait) et diversifié.

Selles sur cher : une filière en progression

Jérémie Chipault, président de l'AOP Selles sur Cher : « L'AOP Selles sur Cher, depuis plusieurs années se développe. En 2022, l'AOP a réalisé, en partenariat avec le Conseil Régional Centre Val de Loire, une enquête auprès de ses producteurs et entreprises, pour mettre en adéquation l'offre avec la demande. Bilan de cette étude : il manque 3 millions de litres de lait pour couvrir les besoins et 500 000 Selles sur Cher fermiers pour le réseau des crèmeries et fromagerie. La filière doit donc installer de nouveaux producteurs sur des exploitations où l'activité caprine n'existe pas. En effet, le renouvellement des générations se fait plutôt bien là où l'activité caprine existe, mais, créer de nouveaux ateliers est très compliqué car nous ne trouvons pas de foncier disponible. L'AOP dispose de jeunes éleveurs en quête de ferme. Il est donc primordial de les accompagner dans cette recherche. Les entreprises s'engagent à sécuriser le prix d'achat du lait sur la durée et sur l'inflation.



Si vous disposez d'une exploitation, quelle que soit sa taille, son contexte, en vente et en location, contactez Benoit FOISONN, animateur de la filière, au 07 64 00 80 44

Pour obtenir la liste des communes appartenant à la zone selles sur cher : <http://www.aop-sellesurcher.com/images/pdf/cdc.pdf>

Créer ou reprendre une exploitation pour y installer un atelier caprin

La difficulté à l'heure actuelle, pour un futur porteur de projet, n'est pas d'obtenir un débouché, mais de trouver l'exploitation. Elle doit correspondre à ses attentes, et avoir une surface suffisante pour lui permettre de nourrir ses animaux. En effet, **les cahiers des charges AOP précisent que les chèvres doivent être nourries avec des aliments produits sur leur zone d'appellation.**

Le premier réflexe est de consulter les annonces d'exploitations caprines existantes à reprendre. Mais il est tout à fait possible de construire un projet à partir d'un terrain nu, ou de bâtiments existants concernant d'autres productions. En effet, un ancien bâtiment volailles, stabulation vaches laitières, vaches allaitantes, avec présence de bâtiments de stockage fourrages, peuvent aussi être transformés en chèvrerie.

Exemple : reprendre une exploitation pour y installer un atelier caprin

EARL Bali Keller : S'installer en zone Selles sur Cher avec 40 ha de terres en friche et un bâtiment de stockage de 390m²



300 chevrettes et boucs ont été élevés de la naissance jusqu'à la mise bas sous le vieux hangar de stockage

Agés d'un peu plus de 45 ans, Sophie et Makhlof Bali de l'EARL BALI-KELLER se sont installés à Orville en 2018. Ils ont débarrassé et aménagé un hangar destiné aux fourrages. Ils ont ensuite acheté des animaux naissants (boucs et chevrettes) en février 2019 et ont démarré leurs premières lactations en mars 2020. Le temps de l'élevage des chevrettes, ils ont créé une chèvrerie pour les accueillir après les mises-bas.

"Makhlof et moi ne sommes pas directement issus du milieu agricole. Mon mari a travaillé dans la maçonnerie, la menuiserie et la pâtisserie et moi j'ai été salariée dans le groupe Bongrain, où j'organisais, entre autres, des dégustations de fromages.



La chèvrerie neuve de 260 places a été construite en 2020



Nous avons découvert le milieu caprin lors d'une journée caprine organisée en Région Centre. Nous souhaitons nous installer. J'ai passé mon BPREA et réalisé mes stages dans le Cher ainsi qu'en Indre et Loire. En parallèle, nous avons visité de nombreuses fermes. Dans l'Orne, il n'y avait pas beaucoup de chèvres et peu de possibilités d'accompagnement technique. En Vendée, nous étions trop éloignés de notre famille, en région parisienne. Nous avons donc changé notre axe de recherche. En Région Centre, il y a beaucoup d'élevages caprins, et nous étions proches de la région parisienne. **Les débouchés commerciaux étaient assurés**, aussi bien en lait qu'en fromages. Comme nous avons le projet de développer une activité fromagère, nous pouvions démarrer avec **l'affineur**, tout en livrant à la **laiterie** en parallèle. Peu de régions offrent cette possibilité-là. Et c'était rassurant pour nous, sachant que nous pouvions avoir un **accompagnement technique, économique et réglementaire** sur cette activité, car nous n'avions pas de grandes compétences dans ces domaines. Aller présenter son projet devant une banque avec un professionnel de la Chambre d'Agriculture à nos côtés nous a rendus plus crédibles. Être bien entouré et bien conseillé nous a permis de bien réfléchir nos choix. Nous pensions aussi que les **AOP** avaient de l'avenir devant elles. Elles sont porteuses d'une image de terroir et d'autonomie alimentaire, ce qui correspondait totalement à la vision que nous avions de la conduite de notre élevage. C'est **pourquoi il nous semblait inconcevable de s'installer sans avoir de terres autour et avec l'exploitation. Clairement, s'il n'y avait pas eu les terres, et ce vieux hangar, nous ne nous serions pas installés ici**. A l'heure actuelle, avec le prix des aliments qui flambe, il est important de produire nous-mêmes un maximum d'aliments consommables par les chèvres. Nous ne sommes pas encore autonomes, car il fallait remettre les terres en état, mais nous y travaillons. Être autonome au maximum, c'est important pour nous. Je rajouterai enfin **qu'il est important à nos yeux d'habiter sur place**. Ce n'est pas le cas pour le moment, mais ce serait plus facile pour le suivi du troupeau, et il n'y aurait pas à gérer au quotidien les trajets en voiture pour se rendre sur la ferme ».

Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillères Caprins à la Chambre d'agriculture de l'Indre au 02 54 61 61 54**

Conseil Stratégique Phytosanitaire - CSP

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la loi de séparation des activités de vente et de conseil des produits phytosanitaires est entrée en vigueur, dans l'optique de réduire leur utilisation (ordonnance n°2019-361 de la loi EGALIM).

Par ce biais, L'Etat veut garantir l'indépendance entre les activités commerciales et le conseil à l'utilisation de ces produits.

Les distributeurs, dont la rémunération est liée à la vente des produits phytosanitaires, ne peuvent plus délivrer qu'un **Conseil de Sécurité** (cibles, doses recommandées, conditions d'application, consignes de sécurité...).

Deux conseils sont proposés aux utilisateurs professionnels (agriculteurs ou autres)

* **Le Conseil Spécifique**, qui est **facultatif**, est un suivi en cours de campagne qui permet de réaliser des préconisations privilégiant les méthodes alternatives et justifiant l'emploi de produits. Ce conseil, non obligatoire, ne peut être réalisé que par des structures indépendantes de la distribution et de la vente des produits.

* **Le Conseil Stratégique**, qui est **obligatoire**, permet d'établir un diagnostic sur les pratiques de l'exploitation en matière de gestion des adventices, insectes et maladies, et de la protection des cultures. Ensuite un plan d'action est établi conjointement avec l'exploitant. Ce conseil ne peut être réalisé que par des structures indépendantes de la distribution et de la vente des produits.

Deux types d'exploitations sont **exemptées du CSP** : celles **Certifiées HVE3** et celles en **Agriculture Biologique** ou en cours de conversion

2 CSP doivent être obligatoirement réalisés par période de 5 ans

Le premier devra être réalisé avant **le 31/12/2023**, le second devra être réalisé dans un intervalle de 2 ans minimum et de 3 ans maximum après le premier CSP.

Les exploitations de petite taille (moins de 2 ha en arboriculture, cultures maraîchères, horticulture ou viticulture et moins de 10 ha de cultures pouvant recevoir des produits phytosanitaires) ne sont soumises qu'à 1 seul CSP tous les 5 ans.

A l'issue de l'entretien, une attestation est remise à l'exploitant :

* Afin de justifier la réalisation du CSP en cas de contrôle par les services de l'état.

* Elle est nécessaire pour le renouvellement du Certiphyto Décideur Non Soumis à Agrément (DENSA) **dès le 1^{er} janvier 2024**.

Pour plus de renseignements, **contactez Patrick THOMAS, Conseiller Agronomie à la Chambre d'agriculture de l'Indre au 02 54 61 61 45**



Vaches laitières - La saison hivernale approche : garder le cap sur le tarissement !

Le tarissement reste une période délicate pour la vache laitière et peut présenter des risques. L'idéal est de tarir les animaux sans stress, sans brutalité. Le tarissement progressif n'est pas toujours réalisable dans les élevages mais présente de meilleurs résultats lorsque les animaux à tarir produisent plus de 20 kg de lait. La pratique de la monotraite sur quelques jours (3 - 4 jours maximum) permet de faire chuter la production des vaches mais doit être accompagnée d'une réduction du concentré distribué et d'une augmentation de la proportion de fibres pendant les quinze jours précédents le tarissement.

Le tarissement, les étapes clés

Quelles pratiques lors du tarissement ? Le premier point important lors du tarissement est l'hygiène : la mamelle et l'animal doivent être propres. La manipulation des trayons doit se faire avec le moins de bactéries possible (mains propres et désinfection). Le traitement par antibiotique intramammaire reste la pratique la plus courante avec parfois un traitement par voie générale. De nombreux éleveurs utilisent également des « obturateurs injectables ». En effet, un protocole avec traitement antibiotique intramammaire et obturateur de trayon diminue significativement le risque d'infections intramammaires déclarées en période post-partum et dans les 60 premiers jours de lactation, ceci par rapport au même et seul traitement antibiotique par voie intramammaire. Pour mieux cibler les traitements, il est possible de réaliser une analyse bactériologique en amont du tarissement.

Alimentation : de la fibre, un équilibre énergie et azote. Les vaches tarées ingèrent moins du fait de la gestation. Néanmoins, il faut atteindre les 12 kg de MS avec un objectif moyen de 13% de MAT et 0,8 UFL par kg de MS. Il ne faut pas négliger l'apport d'énergie, sous forme d'ensilage de maïs et/ou de céréales. Le déficit énergétique sur la vache tarie peut entraîner une baisse d'état corporel, des problèmes de fertilité et une fragilité du futur veau. La complémentation en minéraux est importante durant le tarissement (objectif BACA négative). L'idéal est d'apporter un minéral spécial vaches tarées (notamment à base de chlorure de magnésium) mais différentes possibilités existent : mélange en vrac, bolus au tarissement, seau à lécher. La couverture des besoins en minéraux est importante pour avoir une vache dynamique au vêlage (expulsion du veau et réduction des risques de fièvre de lait), avec un colostrum riche et optimiser un bon démarrage en lactation.

La période sèche peut être le moment d'accentuer certaines pratiques sur la santé des animaux. Par exemple, les animaux peuvent être parés en début de tarissement et déparasités si nécessaire (dans ce cas, il est possible de réaliser des coproscopies surtout si les vaches ont pâturé).

Préparation vêlage : redynamiser la panse avec un lot spécifique. Les trois dernières semaines avant le vêlage, il faut commencer à réveiller les papilles du rumen. Les vaches doivent présenter un rumen saturé. Pour ce faire, il est possible de monter la couverture énergétique à 0,85 UFL via un apport de concentrés. Certains préféreront utiliser la ration des vaches laitières (1 ration laitière pour 4 tarées et foin à volonté). Attention aux minéraux qui ne doivent pas être ceux des vaches en lait mais des minéraux spécifiques vaches tarées.

Traitement sélectif au tarissement : qu'en est-il ?

Élaborer une stratégie de traitement au tarissement avec son vétérinaire



(1) Seuil proposé de 100 000 cellules/ml, à adapter avec le vétérinaire.

(2) Rang de lactation élevé, mamelle décrochée, lésions des trayons, pertes de lait...

(3) Surface de couchage inférieure à 6 m², logettes mal dimensionnées, aire d'exercice inférieure à 4 m², zone de couchage souillée...

Sources : SNGTV/déle

REUSSIR

De façon régulière, les éleveurs s'interrogent sur la possibilité ou non d'effectuer un traitement sélectif au tarissement (cf : article Réussir Lait, septembre 2022). Avant de se positionner sur cette pratique, il faut être à l'optimum sur les conditions de logement des vaches tarées (place disponible, entretien de la litière) et la conduite alimentaire de ces dernières.

Les critères de décision de tarissement sélectif sont discutables mais voici quelques préconisations que l'on retrouve de façon régulière (figure ci-contre).

Tous les protocoles mis en place doivent faire l'objet d'une évaluation régulière de leur efficacité.

Pour plus de renseignements, contactez les **Conseillers Bovins Lait** à la Chambre d'agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**



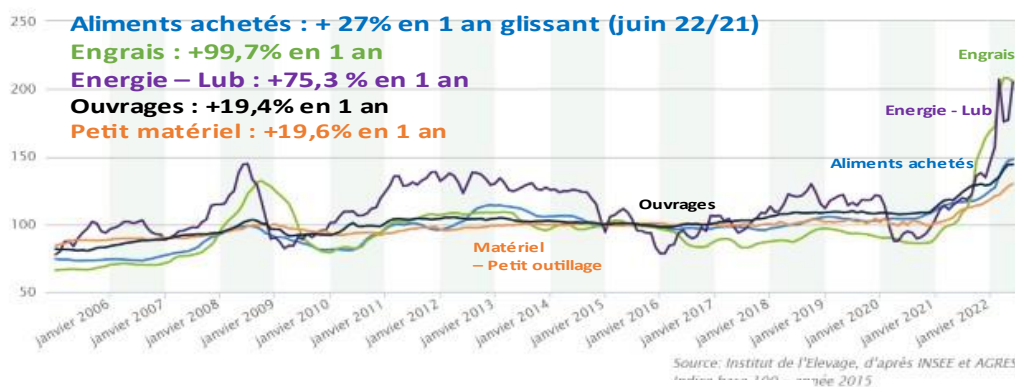
Bovins Viande : impact de la conjoncture sur les résultats économiques

Actuellement l'économie mondiale se retrouve dans une turbulence qui perturbe l'ensemble des secteurs économiques. La France n'est pas épargnée et cette situation nous prive de tous repères ou plus exactement les repères d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui. La prévision est un art difficile, mais nous souhaitons vous donner quelques éléments de réflexion afin d'étoffer au mieux votre prise de décision.

Les charges s'envolent

Impact de la flambée du prix des matières premières sur le coût de production 3

Les prix des intrants en France : IPAMPA Viande bovine en juin 2022



Le coût du travail a augmenté avec la revalorisation du SMIC automatique le 1^{er} août 2022 (+2,01%), soit +8% en 1 an

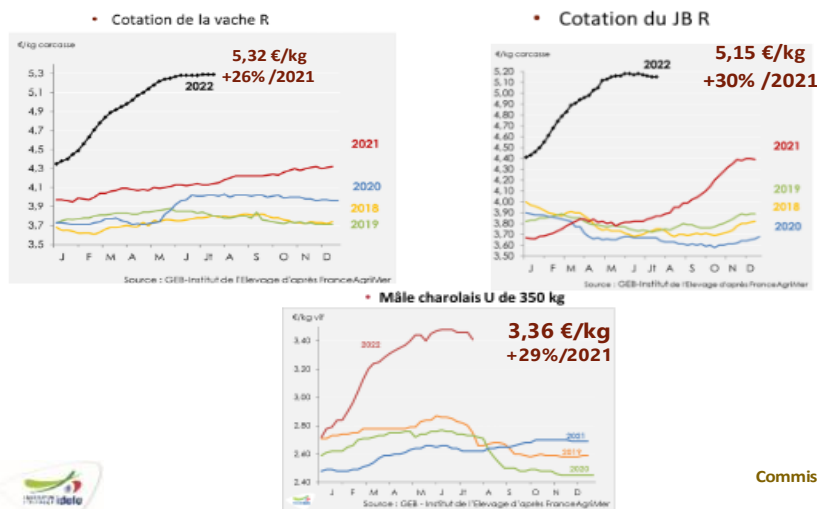
Commission Filière BV
 31 Août 2022

La crise de 2007/2008 avait été brutale mais de courte durée. Celle-ci semble s'inscrire dans la durée avec un contexte géo politique complètement différent (conséquence post covid avec la Chine et guerre en Ukraine)

Les produits : les prix de vente des bovins progressent de façon significative

Impact de la flambée du prix des matières premières sur le coût de production 5

Prix des gros bovins en semaine 34



Commission Filière BV
 31 Août 2022

Depuis juin 2020 les prix sont partis à la hausse et cette reprise s'est accélérée au cours du premier semestre 2022, « ce qui était impossible hier est devenu réalité d'aujourd'hui ». Dans ce nouveau contexte les systèmes bovins viande spécialisés tirent ils leurs épingles du jeu ?



Nous avons comparé les résultats économiques 2021 à une prévision d'achat des matières premières aux prix actuels qui préfigurent à une prévision 2023.

1.2 UTH, 152 ha de SAU, 140 ha de SFP, 12 ha de cultures, 100 vèlages en système broutards repoussés génisses finies et vaches de réformes finies

Hypothèses retenues pour les charges opérationnelles

	€/unité N	€/unité P	€/unité de K
2021	0.79	0.75	0.55
2023	2.8	2.8	1.5

**Hausse de 27% des aliments
+ 10 Euros/T pour la paille
Hausse de 6% pour l'ensemble des autres postes**

Impact de la conjoncture sur les charges

	2021	2023
Engrais	8044	17 865
Aliment	24 151	30739
Paille	7175	8400

Hypothèses retenues pour les charges de structures

Fuel 1.45€/litre, +10 % sur le poste mécanisation, 6% sur l'ensemble des autres charges soit → +12 490€ pour les charges de structures hors amortissement et frais financiers.

Impact de la conjoncture sur les prix

	2021	2023
Vaches 450 kg carc	3.96	5.10
Génisses 420 kg carc	4.19	5.10
Broutards 430 kg vif	2.63	3.40
Broutardes 350 kg vif	2.55	3.20

Les ventes bovines progressent de 35 250€

Impact sur le résultat

En 2021 l'exploitation dégage un EBE de 55 800€. Le résultat 2022/2023 serait de 57 700 €. Malgré l'augmentation significative des prix de vente au final le résultat reste stable. On aurait pu s'attendre à de meilleurs résultats mais l'augmentation du produit est absorbée par l'augmentation des charges. Le revenu des éleveurs restera stable sans aide ou soutien conjoncturel exceptionnel. L'efficacité économique EBE/produit se dégrade.

Pour les systèmes polycultures élevages les résultats 2022 seront satisfaisants. Les achats des matières premières notamment des engrais ont été achetés pour la plupart en mai et juin 2021 (ammonitrate 340€ /T). Les rendements 2022 sont dans la moyenne et les prix sont soutenus. En revanche pour 2023, les prix d'achats des engrais sont très élevés, les rendements inconnus et les prix de vente incertains. Dans ce contexte la prudence reste de mise et la prévision avec budget de trésorerie semble être de rigueur. Dans ce contexte complètement incertain et volatile, il faut essayer d'anticiper l'effet ciseaux entre les charges et les produits. Ou autrement dit être capable de faire face à un contexte d'achats des approvisionnements aux prix forts et un prix de vente des produits en baisse.



Pour plus de renseignements, **contactez les Conseillers Bovins Viande**
à la Chambre d'agriculture de l'Indre **au 02 54 61 61 54**



Projet bâtiment photovoltaïque : faut-il investir soi-même ou bien faire appel à un investisseur ?



L'augmentation des seuils de puissances concernant les tarifs d'obligation d'achat de l'électricité qui s'appliquait auparavant à des projets inférieurs à 100 kWc, concerne désormais les projets entre 100 et 500 kWc.

De nouvelles entreprises photovoltaïques provenant d'autres régions prospectent pour mettre en place des projets supérieurs à 1000m² (1600 à 1800m² en général). Ces entreprises proposent la prise en charge des frais liés à l'installation photovoltaïque, du coût de la charpente, de la couverture et dans certains cas des fondations. En contrepartie, elles récupèrent le bénéfice de la vente d'électricité. L'exploitant aura à financer le terrassement, les bardages, les portes si besoin, les gouttières et cheneaux ainsi que les aménagements et maçonneries intérieurs.

Attention, avec la hausse des prix à la construction, certaines entreprises demandent désormais une prise en charge partielle du coût de la charpente par l'exploitant.

Prenons l'exemple d'un stockage fourrages de 54m de longueur et 20m de largeur. Coût estimatif du projet 170 646 € HT sans la partie photovoltaïque.

Actuellement, les projets photovoltaïques ne couvrent plus l'intégralité du coût de la construction mais ils permettent d'en financer une partie. Le montant d'investissement étant plus important, il faudra s'assurer à l'avance de vos capacités de remboursement ainsi que de votre taux d'endettement. Ce chiffrage est estimatif, il sera à confirmer via des devis réalisés par entreprises.

Je finance mon projet sans photovoltaïque

170 646 € HT empruntés sur 20 ans avec un taux de 2.5% (taux à redemander à la banque mais en augmentation) soit un coût total du projet de 206 737 € soit **13 782 € d'annuité**.

Je finance mon projet avec photovoltaïque (tarifs en vigueur au 03/10/2022)

170 646 € HT + 166 200 € HT (coût estimatif de la centrale photovoltaïque et du raccordement donné à titre indicatif) = 336 846 € HT empruntés sur 20 ans avec un taux de 2.5% soit **432 154 €** de coût du projet (21 607 € d'annuité).

Il est possible d'installer une centrale d'une puissance de 168 kWc avec une orientation Sud. Cela permet de produire 201 551 kWh par an.

Le tarif de rachat est actuellement de 0.1107 €/kWh avec une partie rachetée à 0.04 € à partir d'un certain niveau de production.



Cela va permettre sur 20 ans de produire pour 432 559 € d'électricité auquel il faudra déduire 94 931 € de charge d'assurance, de maintenance, internet, nettoyage... (environ 4746 € par an).

$432\,559 - 94\,931 = 337\,628$ € restant d'électricité pour financer le projet (16 881 € par an).

Coût total restant = $432\,154 - 337\,628 = 94\,526$ € à votre charge sur 20 ans soit **4 726 € / an à autofinancer** ($21\,607$ € d'annuité - $16\,881$ € de revente d'électricité par an = $4\,726$ €)

Le projet photovoltaïque permet une économie de $13\,782 - 4\,726 = 9\,056$ € / an sur les annuités soit 181 120 € sur 20 ans.

Une fois le projet amorti, la valeur ajoutée de la revente d'électricité reste disponible pour l'exploitant.

Je fais financer mon projet par un investisseur photovoltaïque

L'investisseur prend à sa charge la charpente et la couverture. L'exploitant finance le restant du projet soit 73 446 € HT à financer. Avec un taux à 2.5% sur 20 ans, le coût total du projet revient à 94 227 € soit **4 711 € d'annuité à financer par an.**

Attention à la fin du bail, le retour du bâtiment et de la centrale dans votre patrimoine constitue un revenu imposable. Selon son type et sa durée, l'impact peut être conséquent pour l'exploitation.

A la fin du bail, vous pouvez soit le prolonger, soit démonter la centrale (les conditions de démantèlement doivent être prévues dans le bail ainsi que la garantie d'étanchéité) ou bien conserver la centrale et contractualiser la vente d'électricité avec un fournisseur d'énergie de votre choix.



Des entreprises peu scrupuleuses n'hésitent pas à démarcher sans vous laisser le temps de la réflexion ni d'étudier l'aspect économique dans son intégralité.

Différentes options existent pour réaliser votre projet. Il convient d'étudier chaque possibilité lors de la réflexion du projet et de retenir la solution la plus adaptée à votre situation. En effet, des différences notables existent entre différentes entreprises.

Il faudra également s'assurer du sérieux de celles-ci en visitant des installations existantes et de s'assurer de la bonne réalisation des démarches administratives.

Pour plus de renseignements, **contactez Louis THOMAS, Conseiller Bâtiment** à la Chambre d'agriculture de l'Indre au **02 54 61 61 54**

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



Formations 2022 - 2023

Le nouveau catalogue de formations est disponible

Rendez-vous sur www.indre.chambagri.fr

